

# **RÈGLEMENT CONCOURS PHOTO ESCHAU 2023**

# Thème « Images des pays de l'Union Européenne »

#### 1. CONDITIONS DE PARTICIPATION AU CONCOURS

Le concours est gratuit et ouvert à toute personne domiciliée et/ou salariée à Eschau à partir de 14 ans (1). Les photographes professionnels sont exclus du concours.

Chaque participant peut présenter au maximum 3 photos, en couleur ou en noir et blanc, représentant une capture de paysage ou de scène urbaine, illustrant la nature ou la ville faisant partie de l'Union Européenne, scènes de vie d'aujourd'hui ou d'hier.

Chaque photographie devra être accompagnée d'un court texte explicatif. Les photographies d'un même candidat peuvent être prises à des dates différentes et dans plusieurs pays de l'Union Européenne.

## 2. MODALITÉS DE PARTICIPATION

Le participant affirme que la photographie qu'il présente est son œuvre originale et qu'elle est prise dans un pays de l'Union européenne. Il déclare et garantit avoir obtenu l'autorisation préalable des personnes identifiables sur les photos présentées.

## 3. CONTRAINTES TECHNIQUES

- La photographie devra être accompagnée :
  - d'un titre (moins de 7 mots et date de prise)
  - d'un texte court (de 30 à 50 mots) motivant le choix du sujet.
- La photographie devra être envoyée :
- au format « JPEG » ou « PNG » en pièce jointe d'un mail (pour les fichiers volumineux, il est recommandé d'utiliser une plateforme de transfert)

#### OU

- Sur papier photo brillant ou mat au format A4
- La taille de la photo devra être d'au moins 3000 pixels pour le côté le plus long de la photo
- Résolution minimum de 72 dpi (pour le web) et de 300 dpi (pour l'impression)
- Tous les formats (horizontal, vertical, carré ou panoramique) sont acceptés.
- Le nom du fichier devra être sous la forme « titre-nom-prénom.jpg ».



#### 4. REMISE DU DOSSIER DE PARTICIPATION

Les dossiers de participation seront :

- A adresser jusqu'au 25 avril 2023 minuit, à la mairie d'Eschau, par mail à : mairie@eschau.fr
- A déposer en Mairie d'Eschau jusqu'au 25 avril, dernier délai, aux heures d'ouverture de l'accueil de la Mairie (bâtiment L'Accroche)

Le corps du mail ou la page de présentation (dépôt papier) comprendra :

- Le nom et prénom du participant
- Son âge
- Un texte court de 30 à 50 mots
- Et pour chaque photo : le titre : (moins de 7 mots + date de prise)

#### 5. EXCLUSIONS DU CONCOURS

Les dossiers ne respectant pas strictement les conditions de participation seront éliminés.

Les photos envoyées après la date limite du concours seront classées hors concours, pour dépassement de la date limite d'envoi.

Les organisateurs se réservent le droit de refuser toute photographie :

- ne respectant pas le thème du concours
- dont la qualité technique serait jugée insuffisante pour être exploitée (qualité/netteté/éclairage)

Les responsables du concours se réservent le droit de supprimer les photos qu'ils jugent :

- contenir des éléments violant les droits de propriété intellectuelle (plagiat)
- comporter des propos choquants, violents, grossiers, insultants ou diffamants à l'encontre d'autrui, ou ne respectant pas la législation et réglementation française, cette liste n'étant pas limitative.

Le participant ne pourra aller à l'encontre de la décision du jury en cas de suppression de photos jugées irrecevables. Lors de la période de délibération, si une anomalie était constatée (ex.: photo ne respectant pas les droits à l'image) les responsables du concours se réservent le droit de supprimer la ou les photos concernée(s). Les organisateurs du concours ont le droit d'éliminer le ou les candidats en cas de non-respect partiel ou total du présent règlement.

## 6. RÉSULTATS ET REMISES DES PRIX

Lors de la soirée festive « Melting pot européen » du vendredi 12 mai 2023 :

- Exposition des photos de concours
- Réunion et délibération du jury
- Distribution des prix (1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> prix)



## 7. COMPOSITION DU JURY

Le jury sera composé d'élus de la commune ainsi que de photographes (amateurs et/ou professionnels). Le jury est souverain dans le choix des présélections et des lauréats. Dans le cas où un gagnant ne pourrait se rendre à la remise des prix, il lui sera possible de retirer son prix en Mairie, sinon il lui sera remis sous un délai d'un mois après la remise officielle.

#### 8. CRITÈRES DE SELECTION

La sélection se fait en deux temps :

- 1 : Choix d'une photo par candidat
- 2 : Attribution d'une note sur 10 des photos sélectionnées.

Chaque membre du jury attribuera une note sur 10 à chacune des photos. Seront notamment pris en compte :

- Les critères de pertinence (70%) : originalité, qualité du sujet, signes permettant d'identifier le pays
- Les critères techniques (30%) : cadrage / mise en scène, utilisation de la lumière

#### 9. DROIT D'AUTEUR

Chaque participant déclare être l'auteur de la photo soumise. Il reconnaît et autorise la Commune d'Eschau à diffuser sa photo sur tout support de communication (web : site Internet, Facebook et print : impression du document lors de l'exposition), dans le respect des droits d'auteur, sans aucune forme de rémunération.

L'utilisation des photos sera restreinte uniquement en lien avec le présent concours. La photographie sera toujours accompagnée du nom de l'auteur (2).

Le fait de participer au concours implique l'accord sans réserve des participants et de leurs représentants aux clauses de ce règlement.

## **10.RESPONSABILITÉS**

Les organisateurs du concours ne pourront être tenus responsables suite à tous problèmes liés au déroulement du concours qu'il s'agisse de problème informatique, technologique ou de quelque autre nature. En outre, les organisateurs ne seraient être tenus responsables du non-respect du droit à l'image par le dépositaire des photos. Les décisions du jury sont sans appel et ne pourront faire l'objet d'aucun recours.

**Contact pour tout renseignement**: Claire HELFTER, Adjointe au Maire - Laure MULLER, service communication mairie@eschau.fr



# **11.COLLECTE DES DONNÉES**

Les informations recueillies dans le cadre du concours photo sont enregistrées dans un fichier informatisé par la commune d'Eschau. Les données seront uniquement utilisées pour l'organisation de cet événement. Les données sont conservées pour une durée de 6 mois. Les photos seront utilisées pour la communication de l'évènement (diffusion web et impression). Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité, d'opposition (sauf exceptions), de limitation des traitements et de réclamation auprès de la CNIL.

- (1) Pour la participation des mineurs, il est également demandé une autorisation signée du représentant légal (parent ou tuteur) à joindre à l'envoi de la photographie.
- (2) Chaque participant reconnait être conscient de la diffusion de sa photographie.